Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 29 Joumada I 1444
23 Décembre 2022

N° 152

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2311**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2314**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2316**
Homologation de résolutions **2316**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2317**
Avis aux créanciers..... **2323**
Convocations
Sociétés anonymes **2323**
Sociétés à responsabilité limitée **2325**
Autres sociétés **2325**
Actes Administratifs
Avis au public **2326**
Divers
Avis au public..... **2326**
Rectificatifs **2327**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'augmentation du capital social

Société Générale Industrie du Nord «GINOR»

IU : 1039673/B

1. Siège social : 19, rue d'Allemagne, Tunis

2. Forme de la société : Anonyme

3. Capital social : 30.000.000,000 DT

4. Objet : la création d'une unité de production des produits et dérivés extrait de la betterave (...).

5. Durée : 99 ans

6. Date et lieu de dépôt du PV d'augmentation : PV de l'AGE en date du 19/12/2022 enregistré à la REAS, 1er bureau Tunis le 19/12/2022 sous le n°22505648 quittance n°8745 déposé le 19/12/2022 au greffe du TPI de Tunis sous le n°AC011892022

7. Montant du capital social à souscrire : 9.000.000 DT

8. Nombre des actions à souscrire : 900.000 actions.

9. Valeur nominale des actions à émettre : 10 DT

10. Montant à libérer immédiatement : 9.000.000 DT

11. Avantage au profit de l'un des actionnaires : aucun.

12. Apport en nature : Néant.

13. Conditions d'admission aux assemblées générales : les Assemblées Générales réunissent tous les actionnaires, nonobstant le nombre d'actions que possède chacun d'eux, à condition qu'elles soient libérées.

14. Stipulations relatives à la répartition des résultats: selon décision de l'AGO et des statuts.

15. Nom et local de la banque : Banque Nationale Agricole, Agence Tunis A IBAN : TN59 03002028032104706230

16. Délai accordé à la souscription : Quinze (15) jours de la parution de la présente notice au JORT, ou Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises sauf clôture par anticipation.

17. Modalité de convocation aux assemblées générales : Conformément aux statuts et au code des sociétés commerciales.

2022R03004SANB2

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS

MAC HORIZON 2032 FCP

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte

Régi par le Code des Organismes de Placement Collectif

Promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié

Et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du CMF n°31-2022 du 10 novembre 2022

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de MAC HORIZON 2032 FCP aura lieu le 16/01/2023.

MAC HORIZON 2032 FCP présente les caractéristiques suivantes :

Renseignements généraux :

Dénomination : MAC HORIZON 2032 FCP

Forme juridique : Fonds Commun de Placement -FCP-

Type : OPCVM de distribution

Catégorie : FCP Mixte

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds

Législation applicable : Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

Adresse : Green Center, Bloc C 2ème étage - Rue du Lac Constance- les Berges du Lac 1053 Tunis

Montant initial : 100 000 dinars divisés en 10 parts de 10 000 dinars chacune.

Références de l'agrément : Agrément n°31-2022 du 10 novembre 2022

Date de constitution : 16 décembre 2022

Durée de vie : 10 ans

Promoteurs : MAC SA intermédiaire en bourse et Amen Bank

Gestionnaire : MAC SA, Intermédiaire en Bourse sis au Green Center, Bloc C 2ème étage - Rue du Lac Constance- Les Berges du Lac 1053 Tunis

Dépositaire : Amen Bank sise à l'Avenue Mohamed V 1002 Tunis

Distributeur : MAC SA, Intermédiaire en Bourse sis au Green Center, Bloc C 2ème étage - Rue du Lac Constance - Les Berges du Lac 1053 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire

Prix de souscription et de rachat : Le prix de souscription est égal à la valeur d'origine nette de toute commission au cours de la période de souscription, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative diminuée d'une commission de rachat (droit de sortie) de 6% pour ceux qui procèdent au rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts avant l'expiration de la durée de la vie du fonds.

Pour plus d'informations sur MAC HORIZON 2032 FCP, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition du public auprès de la société MAC SA-intermédiaire en bourse sise au Green Center, Bloc C 2ème étage-Rue du Lac Constance - Les Berges du Lac 1053 Tunis et de son réseau d'agences.

2022R03012SANB2

Avis de souscription

Augmentation du capital

SOCIETE ULYSSE LOGISTICS COMPANY

Société anonyme

Au capital de 36 000 000 DT

Siège social : RR34 Km 4,5 Route Boujardga 2090 Mornag Ben Arous

Registre de commerce : B01128692010 Tribunal de Première Instance de Ben Arous

Identifiant unique RNE : 1158986E

MF : 1158986 E/A/M/000

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 20 décembre 2022 a décidé :

1- d'augmenter le capital social de la société, par versement d'espèces, d'un montant de 20 000 000 DT pour le porter de 36 000 000 DT à 56 000 000 DT à libérer entièrement à la souscription et ce par l'émission au pair de 2 000 000 actions nominatives nouvelles de 10 DT chacune. Les actions nouvelles seront créées avec jouissance à compter du 1er janvier 2023.

2- de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver la souscription de l'intégralité des 2 000 000 actions émises à un seul ancien actionnaire et deux nouveaux actionnaires.

Dépôt des fonds provenant de la souscription :

Au compte indisponible ouvert chez AMEN BANK, Agence Centrale du siège sous le numéro 07121018134000003414.

Droit et délai de souscription :

Les souscriptions seront reçues au siège social de la société du 26 décembre 2022 au 25 janvier 2023 inclus.

Toutefois, ce délai se trouvera clos par anticipation dès que tous les droits de souscription auront été exercés.

Dépôt provisoire :

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 décembre 2022, enregistré le 21 décembre 2022 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau sous le numéro 22505703 quittance 8824 a été déposé le 21 décembre 2022 au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous sous le numéro AC021922022.

2022R03030SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales

SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS GAZEUSES «SNBG»

Société anonyme

Au capital de 57 091000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Grombalia 8030

Identifiant unique N° : 0005234P

- Montant de l'augmentation du capital social : Un montant global en numéraire de 40.000.000 DT.

- Objet social : Fabrication de boissons gazeuses.

- Durée : 99 ans.

- Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 décembre 2022 a été déposé au Centre du Registre National des Entreprises, sous le numéro AC071942022 en date du 21 décembre 2022.

- Nombre d'actions à souscrire : 4.000.000 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription.

- Valeur nominale des actions à émettre : 10 DT chacune.

- Apport en nature : Néant.

- Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

- Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

- Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation:Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

- Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque internationale arabe de Tunisie (BIAT) agence Centre d'Affaires de Tunis, dans un compte indisponible intitulé «Augmentation de capital» sous le numéro 08307000593200914779. Le montant de l'augmentation du capital à souscrire par la société POWER BRANDS sera libéré en partie par compensation de créances certaines, liquides et exigibles enregistrées dans les comptes de la Société à hauteur de 15 500 000 Dinars.

- Délai de souscription : 30 jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf clôture par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation de capital.

- Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 nouveau et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenue au siège social de la société.

2022R03031SANB2

Comptoir Méditerrano Tunisien

SA au capital de 1.250.000 Dinars

Siège social : Route de Tunis km 11 - 3021 Sfax

Identifiant unique : 0826379Z

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 9 novembre 2022 enregistré à la recette des actes de sociétés à Sfax le 23 Novembre 2022 sous le numéro: 22806177 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises à Sfax en date du 15/12/2022 sous le numéro : 2022166169.

Le siège social de la société a été transféré;

de : Route de Gabès km 0.5 chez Menuiserie Zalila 3003 Sfax.

à : Route de Tunis km 11 - 3021 Sfax.

Conformément à l'article 4 des statuts de la société.

2022X01602SANB2

Avis aux actionnaires

SOCIETE HUILES LA GAZELLE

SA au capital de 12.000.000 TND

Siège social : Route de Mahdia Km 10 - Sfax

MF : N°1598465F

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant p.v de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2022, il a été décidé une augmentation de capital pour un montant de 8.000.000 Dinars et ce par la création et l'émission de 80.000 actions nouvelles de 100 Dinars chacune, à libérer totalement à la souscription, portant ainsi le capital de 12000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars. Cette augmentation de capital est réservée à la société «CHO COMPANY» et sera libérée par compensation de créance certaine liquide et exigible et à la société «SICAR INVEST» et sera libérée en numéraires.

La souscription à l'augmentation de capital en question devrait être exercée par les bénéficiaires dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais.

A cet effet, il a été décidé la suppression totale du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionné.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2022 a donné tous pouvoirs à Madame Rym MAKHLOUFI pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et réglementaires jusqu'à la réalisation définitive de ladite augmentation de capital.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert à la Banque Nationale Agricole, Agence Rue Taieb Mhiri, Sfax sous le n°03700019032104960256.

Le p.v de l'AGE précitée relatif au projet d'augmentation du capital en numéraires a fait l'objet d'un dépôt provisoire au greffe du bureau de registre national des entreprises de Sfax le 19 décembre 2022 sous le n°AC081882022.

2022X01611SANB2

Notice

Augmentation De Capital

CONFISERIE TRIKI LE MOULIN

SA au capital de 33 950 000 Dinars

Route de Gabès km 3 Sfax

IU : 0004208H

(En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales)

Annexe à l'annonce n°2022X01538SANB2

Parue au JORT n°146 page 2207

En date du 9 décembre 2022

Le délai de souscription est prorogé jusqu'au 30 décembre 2022 avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2022X01612SANB2

Notice d'information pour augmentation de capital

Société «Traders Investment Managers»

Société anonyme

Capital social : 168 000 Dinars

MF : 1086217/T/A/M/000

RC : B2410692009

N° CNSS : 00285789-27

Siège social : Rue du Lac Léman, Imm Nawrez, Bloc C- Appt C21 - Les Berges du Lac 1053 Tunis

En vertu du procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 9 septembre 2022, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis le 7 novembre 2022 sous le n°22505005 quittance n°M007794, dont une copie du projet de l'augmentation de capital a fait l'objet d'un dépôt provisoire au registre national des entreprises de Tunis le 20/12/2022 sous le n°AC011912022, il a été décidé :

- La continuité de l'exploitation de l'activité de la société.

- Augmentation du capital social d'une somme de (110.040) dinars pour porter le capital de 168.000 dinars à 278.040 dinars en numéraire et par compensation du compte courant des actionnaires, et ce, par l'émission de 3930 actions nouvelles à souscrire et qui seront libérées intégralement de 28 dinars chacune.

A cet effet, il a été décidé la suppression du droit préférentiel de souscription par les anciens actionnaires et l'approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation et du rapport spécial du commissaire aux comptes.

- Dépôts des fonds : Les fonds seront versés dans le compte indisponible ouvert au nom de la société sur les livres de la banque Amen Bank - Les Berges du Lac sous le N°07507006934060296936.

- La période de souscription est fixée du 28 novembre 2022 au 12 décembre 2022 inclus avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale

- Modification du statut.

2022403115SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté de 25 novembre 2022, enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès le 25/11/2022 sous le n°22207930, reçu n°M071115, Madame Zakia Elhaj Abdallah titulaire de la C.I.N n°03355169 a vendu à Monsieur Mohammed Ben Abdelmajid Bader titulaire de la C.I.N n°13229164 la totalité du fonds de commerce concernant le local destiné à la vente des vêtements prêt à porter sis à la Rue Bachir El Jaziri n°123 Gabès avec tous ses éléments corporels et incorporels, toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au jort auprès de l'avocat rédacteur de l'acte Maître Zarati Medien dont l'étude est sise à 24 Rue Ali Djemel Gabès.

2022R02996FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 12/12/2022 enregistré à la recette des finances d'Ezzahra sous le n°M065049 du 15/12/2022 et quittance n°22202764.

M. Khaled Gharbi titulaire de la CIN n°05433943 du 30/8/2001, a vendu à M. Anis Jabballah titulaire de la CIN n°07021777 du 01/3/2013, la totalité du fonds de commerce de vente de tous produits Agro-alimentaires sis au Marché Municipal à la Rue Jilani Marchand - Ezzahra.

La vente comprend les éléments matériels et moraux.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur sis à la Boucherie «Anis Jabballah» Marché Municipal Rue Jilani Marchand - Ezzahra. Au plus tard 20 jours à partir de la publication de cet avis. Cet avis est publié au journal : Le Quotidien du samedi 17/12/2022.

2022R03005FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant ASSP du 7/10/2022 enregistré à la RF de Bouargoub le 7/10/2022 sous n° d'enreg 22200766 quit 1026048 a été conclu la vente du fonds de commerce du café de 1ère catégorie sise à cité elhweni bouargoub de Mr Mehdi Harbaoui à Mr Taoufik Harbaoui.

Les oppositions seront présentées dans 20 jours de la publication au JORT auprès de l'acheteur à cité elhweni Bouargoub.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 21/12/2022.

2022R03007FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Radés le 20/12/2022 quittance n° M080296, enregistrement 22203687. Mr Haikel Ben Mohsen Ben Mokhtar Lahwag a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que quincaillerie sise à la rue wadi cité wlija Radés Ben Arous à Mr Walid Ben Abdallah Werghi. Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains d'acheteur à son adresse sise à Immeuble 34 Appt 2/4 Nouvelle Madina Ben Arous dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien le 21/12/2022.

2022R03008FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte authentique en date du 5/12/2022 enregistré à la recette des finances La Goulette en date du 5/12/2022 (enregistrement n°146005/ quittance n°22208718), Amor Ben Mourad Ben Ahmed Mahjoubi a vendu à Jalal Ben Abdallah Ben Ahmed Dkhili le fonds de commerce sis au 35 Rue Habib Bourguiba Aouina Tunis, son activité un café catégorie 1. Les oppositions doivent parvenir à l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours suivant la publication de cet avis.

Cet avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Achourouk du 13/12/2022.

2022R03009FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 15/12/2022, enregistré le 15/12/2022 à la recette des finances de la nouvelle Médina quittance n°M087104, enregistrement n°22205414, Madame Narjes Bent Naoufil Ben Ali Triki a vendu son fonds de commerce exploité comme Buvette, sis au local n°03 Rue Egypte Ben Arous, à Monsieur Achref Ben Abdelhamid Ben Ali Bejaoui.

Les oppositions doivent être faites dans les 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT, entre les mains de l'acheteur précité à l'adresse du fonds de commerce objet de la vente.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien du 22/12/2022.

2022R03018FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p en date du 22 juillet 2020 enregistré à la recette des finances de Radés le 3/8/2020 quittance n°M038329 enregistrement n°120201805. Mr Mohamed Chibani a vendu à Mme Houda Zahmouli le fonds de commerce sis à l'Avenue Taib Mhiri et servant à mazraa. Les oppositions doivent être formulées dans un délai de 20 jours à partir de cette Publication entre les mains de l'acheteur à l'adresse du local loué.

Publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 26 octobre 2022.

2022R03022FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente fait à Gabès le 20/9/2022 et enregistré à la recette des finances le 9/12/2022 reçu n° 73719, n° d'enregistrement n°22208300.

Mr Abdelkader Ben Amor Taboucha demeurant d'habitude à Aram Mareth Gabès a vendu et cédé à Mr Mouldi Ben Mohamed Ben Mohamed demeurant d'habitude à Cité El Moumarithin Mtorech Gabès la totalité

du fonds de commerce consistant en un local destiné au commerce «Fast-food» sis à Cité Riath Zreg Gabès.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur sis au lieu même du fonds de commerce Cité Riath Zreg Gabès, dans un délai de 20 jours à partir de cette publication sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk» et «Le quotidien» le 18/12/2022.

2022R03025FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte SSP de vente rédigé par maître Hasni Azaiez avocat auprès de la cour de cassation signé le 6/12/2022 et enregistré à la recette des finances de Béja le 7/12/2022 sous le n°22207825 quittance n°M071796, Mr. Fathi Ben Mohamed Arbi Grine titulaire de la CIN n°02125822 a vendu la totalité de sa part du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à la rue Khaireddine Bacha Béja conçu pour l'activité de vente des produits laitiers et du fromage à Mm. Kmar Bent Chedli Kacem titulaire de la CIN n°02263997 pour un prix de soixante cinq mille dinars. Les oppositions doivent se faire au cabinet maître Hasni Azaiez avocat auprès de la cour de cassation situé au 17 av. de la République Béja 9000 dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication de cette annonce au JORT.

2022R03028FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 21/9/2022 enregistré à la recette des finances zaouiet Sousse le 26/9/2022 quittance n°M031608 enregistrement 22201281. Lotfi ben Mohamed Ayachi, a cédé à Nourhene bent Noureddine Ghozlani le fonds de commerce de vente des fruits Secs, sis à Cité Elaouina Sousse, inscrit au registre National des Entreprises sous le n°0297425Q (registre de commerce au tribunal de première instance de Sousse sous le n°A09216362017.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 18/12/2022.

Les oppositions doivent être adressées au siège du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à partir de cette publication.

2022S01508FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 16/12/2022 et enregistré à la recette des finances diar el wafa Sfax le 16/12/2022, sous le numéro de quittance M104408 et numéro d'enregistrement 22205949, Monsieur Ali Trabelsi a vendu à la société promo win sport, la totalité du fonds de commerce, sis au 3 rue 18 janvier n°56 - 3000 Sfax.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours au local de la société promo win sport sis à la route l'afran km 1.5 Sfax ville 3000 Sfax.

Un extrait a été publié au Journal le Temps du 20/12/2022.

2022X01604FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 16/12/2022 et enregistré à la recette des finances diar el wafa Sfax le 16/12/2022, sous le numéro de quittance n°M104413 et numéro d'enregistrement 22205950, Madame Baccar Aroua a vendu à la société promo win sport, la totalité du fonds de commerce, sis au 13 rue 14 Janvier Av. Fourati 3000 Sfax.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours au local de la société promo win sport.

Un extrait a été publié au journal le Temps du 20/12/2022.

2022X01605FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé établi le 16/11/2022 et enregistré à la recette des finances de Sfax le 23/11/2022 sous le n°22203660 suivant quittance n°M104447 Kenza Company pour téléphone et accessoires en la personne de son représentant légal monsieur Youssef Rba3i titulaire de la CIN n° 05325604 a vendu à Donia Ayadi titulaire de la CIN n°11080982.

La totalité du fonds de commerce préparé à la vente de téléphone et accessoires et matériel de communication et internet exploité dans le local sis à la rue Tunis klm 1.5 immeuble Ayedi Sfax.

Les oppositions se font dans un délai de 20 jours à dater de la parution de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne et ce à l'adresse mentionnée ci - dessus.

2022X01609FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 14/12/2022; enregistré à la recette des finances de Sfax le 14/12/2022 sous numéro 22203892, numéro de quittance M109760 Société "SIPA" a cédé à Monsieur Fathi Bouajila la totalité du Fonds de Commerce avec tous les éléments corporels et incorporels et qui est conçu pour vente pièces d'échanges des voitures sis à la route de Saltnia Km 4 Sfax.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de La parution du présent avis au JORT entre les mains de l'Avocat rédacteur du contrat.

Cet extrait a été publié au journal quotidien "Achourouk" n°11421 du 17/12/2022.

2022X01610FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé le 12 octobre 2022 et enregistré à la recette des finances Bir Kassaa Ben Arous le 12/10/2022 Quittance n°M044578, enregistrement n°22301428) Monsieur Saber Ben Belgacem Ben Ali Rajhi Titulaire de la carte d'identité Nationale (N° : 04569927) a loué la totalité du fonds de commerce gérance libre à Société «GEANT PHONES» Société à responsabilité limitée, Identifiant Unique (n°1720088Q), Siège social : sise 113 Cité Al- Zaytouna Bir KASSAA -2074 Mourouj - Ben Arous, Représentée par son Gérant Monsieur Saber Ben Belgacem Ben Ali RAJHI Titulaire de la carte d'identité Nationale (N° : 04569927) exploité «Vente téléphone portable et ses accessoires «Situé Au marché

Municipal de Siliana, sa superficie est de 52 mètres carrés avec ses éléments corporels et incorporels.

Pour une durée de location deux ans (02) commençant le 01/11/2022 Jusqu'au 31/10/2024.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Alchourouk datés le 18/12/2022.

2022R03021FCCC3

Location gérance libre d'un fonds de commerce

Par acte sous seing à la municipalité de Manouba le 11 novembre 2022, enregistré à la Recette des finances Denden en date du 17 novembre 2022 sous le n°22303346, quittance n°M071758, Madame Aissia Bent Mohamed el Hédi Jayouchi épouse Noureddine Jandoubi, titulaire de la CIN n°05234210 délivrée le 5 mars 2016 à Tunis, a loué à titre de gérance libre en faveur de Madame Selma Bent Mohamed Ben Elbachir Elibiri, titulaire de la CIN n°07621567 délivrée le 13 décembre 2016 à Tunis, le fonds de commerce situé au n°1 bis rue 7 Novembre Den Den Manouba, affecté pour commerce en gros d'eaux minérales et boissons gazeuses et ce pour une période de deux ans renouvelable, du 01 octobre 2022 au 01 octobre 2024.

2022R03023FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances de Houmet Essouk le 7/8/2018 sous le n°18302633 quittance n°M065116, Monsieur Abderraouf Ben Tkhiyat titulaire de la CIN n°05731659, demeurant à Elmay, a loué le fonds de Commerce lui appartenant, exploité en pâtisserie dans le local appartenant aux héritiers de Bechir Ben Tkheyet, sis en face du marché de gros route Midoun Houmet Essouk, pour une durée d'une année commençant le 01/3/2018 au 28/02/2019 avec tous ses éléments corporels et incorporels et ce à Monsieur Achraf Ben Salem titulaire de la CIN n°13450168 demeurant à Houmet Essouk Jerba.

Cet avis a été publié aux journaux "Echourouk" et "le Quotidien" du 5/9/2018 page 25.

2022R03032FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un bureau de syndic résidence "GESPI" Lac 2

Constitution du syndic conformément au procès-verbal de l'assemblée générale du 27 octobre 2022, enregistré à la recette des finances les Berges du Lac le 22 novembre 2022 sous le numéro 22809228 quittance n°M112712.

Présidente : Mme Nourchene Bahri

Trésorier : Mr Bessaid Zouaoui Mondher.

2022R03010APSF1

Constitution d'une Association Culturelle et Sociale

Nom : Association de la Volonté et de la communication continue AVCC.

Adresse : 133 Rue Abderrahmen Ibn Abou Baker Zrig Gabès.

Missions :

- Promouvoir les valeurs citoyennes et développer les activités Culturelle, Sociale, Educative et Environnementale.

- Intégrer les jeunes dans le bénévolat, les développés et les impliquer dans les projets de développement.

- Activer le rôle des femmes dans la société civile.

Présidente : Yahmed Hind

Secrétaire Générale : Ben Said Abir

Trésorière : Neji Salma.

2022R03013APSF1

Constitution d'une association

Nom : L'Association nationale du Martyr Nader pour soutenir les forces de sécurité et les familles des martyrs à Om Al-Araes

Siège social : Saleh Awlad Belhadi «commerçant» au quartier Chabab de Om Al-Araes 2161 Gafsa.

Objectifs :

- Contribuer à apporter une aide matérielle et morale aux enfants des forces de sécurité et aux familles des martyrs

- Chercher à diffuser l'esprit d'initiative parmi les forces de sécurité et militaires, et à sensibiliser les citoyens à la nécessité de respecter les forces de sécurité et les militaires.

- Etablir des relations avec les associations représentées dans les buts et les activités à l'intérieur et à l'extérieur, et les relier avec la Tunisie à travers les relations diplomatiques.

Membres :

Président : Walid Azaza

Secrétaire général : Mohamed Al-aid Mabrouki

Trésorière : Henda Azaza.

2022R03014APSF1

Syndicat des copropriétaires de la résidence RAYHANA

Sis à la route Manzel Chaker Km 1 - Sfax

En vertu du PV de l'AGC de la résidence Rayhana, du 20 août 2022, enregistré à la recette des finances le 28 septembre 2022, sous le n°22804017, quittance M116238, le syndicat des copropriétaires de la résidence Rayhana est constitué, sis à la route de Manzel Chaker km 1 Sfax.

L'AGC a ratifié l'élection du bureau syndical qui se compose de :

Mr Elloumi Mohamed Moncef, gérant de la société SOTES : Président du syndicat

Mr Chaabouni Imed, gérant de la société SOTRAS : Trésorier

Mr Ghribi Saber : membre

Le syndicat des copropriétaires de la résidence Rayhana entame ses travaux officiellement le 20 août 2022.

2022X01615APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Syndicat Résidence «Diar Ennour» à Lemrezkà Hammamet 8050

Selon le procès-verbal de constat de l'assemblée générale, portant le numéro 9712 enregistré le 9 Août

2022, l'huissier de justice, Mr Sami Al-Ghabi, tenue le 30 juillet 2022, enregistré, les rapports moral et financier ont été présentés et approuvé, et un bureau de syndic représenté par Mme Asmaa Hassan, Ayman Freikha et Fathi Benrahouma a été élu.

En vertu également du PV de la réunion du comité Syndic des copropriétaires du 1er novembre 2022 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 16 Novembre 2022 reçu n°M146250 enregistrement n°22805796, il a été décidé de renouveler à Mr Aymen Frikha trésorier du Syndic le pouvoir de signature des chèques jusqu'au 31 Juillet 2023, Mme Asma Hassan est responsable des PV des réunions et du recouvrement des cotisations impayées, les deux étant également chargés de la coordination et des contacts avec les copropriétaires.

2022403109APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet de Maître Imed Hachicha

Avocat près la cour de cassation

8 rue El Idrissi Tunis

Tél. : 71. 33 97 59 & 98 32 25 62

hachichaimedavocat@gmail.com

MF : 000PA509587N

Le poursuivant :

AMEN BANK société anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R C N B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

La partie saisie :

Société Abraj Tunis de promotion immobilière société à responsabilité limitée RNE n°1085624Bf MF n°1085624B/P/M/000 demeurant à l'Avenue du Japon immeuble Fatma Montplaisir Tunis.

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

- La totalité des droits indivis soit 200/3274 parts lui revenant dans la propriété dénommée Ardh Echatt objet du tf n°220 Ariana sise à la Soukra Ariana prés de la rue la ville Anbar Avenue Fatouma Bourguiba composé de deux parcelles constituée d'un terrain nu.

- La totalité de la propriété objet du TF n°29229 Ariana dénommé Saloua situé à la Soukra prés de la rue la ville Anbar Avenue Fatouma Bourguiba d'une superficie de 5060 m² constitué d'un terrain nu.

La totalité de la propriété objet du TF n°29230 Ariana dénommé Omar 1 situé à la Soukra prés de la rue la ville Anbar Avenue Fatouma Bourguiba d'une superficie de 267 m² constitué d'un terrain nu tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance d'Ariana.

Mise à prix :

2.926.739.945 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus reparties comme suit :

- Prix des parts objet du titre foncier n°220 Ariana : 105.907.000 dinars.

Le prix de l'immeuble objet du titre foncier n°29229 Ariana : 2.679.447.100 dinars.

Le prix de l'immeuble objet du titre foncier n°29230 Ariana : 141.385.845 dinars.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de l'Ariana le lundi le 23/1/2023 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compètent.

2022T01346VEPA1

Vente aux enchères publiques

1) Créancier poursuivant : A.T.B, S.A matricule fiscal n°14161Q, représentée par son P.D.G, demeurant à 9 rue Hédi Nouira Tunis. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : Mohamed Fennani, CIN 05072764 demeurant au rond point chiraa houmet souk Jerba.

3) Avocat poursuivant : Maître Kais Rouis, Avocat à la cour de cassation, avenue du Maghreb arabe Houmt Souk Djerba, matricule fiscal 970381A.

4) Titre exécutoire : injonction n°7989 le 17/3/2021 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître Bechir Jdaa le 24/3/2021 sous le n°5836.

5) Saisie exécution : Procès-verbal de saisie exécution par l'huissier notaire maître Bechir Jdaa le 18/10/2022 sous le n°5836 et signifiée sous le n°5836 le 19/10/2022.

6) L'immeuble mis en vente : lot de terrain situé à HACHAN délimité au sud dans une longueur de 9.70m par Khaled Fennani et dans une longueur de 5m et dans une largeur de 1.80m une entrée commune entre le débiteur et son frère; à l'est dans une longueur de 17m une entrée commune entre le débiteur et ses frères ensuite l'habitat de Ahmed Fennani et l'habitat de Chouchan, au nord dans une longueur de 13.10m une cour commune entre les héritiers de Hassan Fennani et l'habitat de Hassna et Aicha Fennani dans une longueur de 2 m l'ancien habitat et dans une longueur de 10.5 m l'entrée Khaled Fenani.

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 123.065.000dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Médenine le lundi 16 janvier 2023 à 9 h du matin.

8) L'immeuble peut être visité tous les jours suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation du gouverneur.

2022T01348VEPA1

Vente aux enchères publiques

1) Créancier poursuivant : A.T.B, S.A matricule fiscal 14161Q, représentée par son P.D.G, demeurant à 9 rue Hédi Nouira Tunis. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : Mohamed Naili, CIN 03372139 demeurant à électro houssem cité Ezzhour Ben Guerdane.

3) Avocat poursuivant : Maître Kais Rouis, Avocat à la cour de cassation, avenue du Maghreb arabe houmt souk Djerba, matricule fiscal 970381A.

4) Titre exécutoire : injonction n°7904 le 4/02/2019 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître Medi Arjoun le 02/3/2021 sous le n°1540.

5) Saisie exécution : procès-verbal de saisie exécution par l'huissier notaire maître Medi Arjoun le 01/11/2022 sous le n°1540 et signifiée sous le n°1540 le 14/11/2022.

6) L'immeuble mis en vente : lot de terrain situé à la cité Sayah d'une superficie de 2270m² qui contient une villa clôturée ayant un porte principale s'ouvrant sur le chemin de Sayah délimité au sud dans une longueur de 39m par l'habitat de Farhat Najar, à l'est dans une longueur de 60.50m par l'habitat de Farhat Najar, au nord dans une longueur de 38.50m par une voie publique et à l'ouest dans une longueur de 60m par une voie.

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 437.400.000dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Médenine le lundi 16 janvier 2023 à 9 h du matin.

7) L'immeuble peut être visité tous les jours suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation du gouverneur.

2022T01349VEPA1

Vente aux enchères publiques

1) Créancier poursuivant : A.T.B, S.A matricule fiscal 14161Q, représentée par son P.D.G, demeurant à 9 rue Hédi Nouira Tunis. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : Anis Chahboun, CIN 04784159 demeurant à ben maaguel.

3) Avocat poursuivant : Maître Kais Rouis, Avocat à la cour de cassation, avenue du Maghreb arabe houmt souk Djerba, matricule fiscal 970381A.

4) Titre exécutoire : 1- injonction n°7516 le 19/11/2019 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître Taoufik Lajimi le 13/12/2019 sous le n°7642.

2- injonction n°7517 le 19/11/2019 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître Taoufik Lajimi le 13/12/2019 sous le n°7643.

3- injonction n°7518 le 19/11/2019 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître Taoufik Lajimi le 13/12/2019 sous le n°7644.

5) Saisie exécution : procès-verbal de saisie exécution par l'huissier notaire maître Bechir Jdaa le 17/11/2022 sous le n°6503/6504 et signifiée sous le n°6503/6504 le 17/11/2022.

6) L'immeuble mis en vente : 1- lot de terrain d'une superficie de 2087m² délimité au sud dans une longueur de 71,37m et de 30.62m l'habitat de Bechir Chahboun et de Moncef Chahboun, à l'est une voie publique, au nord dans une longueur de 26.97m l'habitat de Touhami Weriemi et dans une longueur de 51,73m l'habitat de Salah Chahboun et à l'ouest dans une longueur de 20.39m un puit et un cimetière. Il contient 14 oliviers ainsi qu'une villa de 135 m² couvert construite par des briques, du parterre et du faux plafond et constituée d'un salon, d'une cuisine et de 4 chambres.

2- Lot de terrain situé au sud du premier d'une superficie de 338 m² qui contient un palmier délimité au sud dans une longueur de 34 m les héritiers de Abdallah Ben Chahboun et Zridett, à l'est dans une longueur de 8.32m l'habitat de Moncef Ben Chahboun, au nord Bechir Ben Chahboun, un cimetière et un puits.

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 188.080.000 dt pour le premier immeuble et 10.240.000 dt pour le deuxième immeuble, 198.320.000dt pour les deux immeubles réunies, outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Médenine le lundi 16 Janvier 2023 à 9 h du matin.

8) L'immeuble peut être visité tous les jours suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation du gouverneur.

2022T01350VEPA1

Vente aux enchères publiques

1) Créancier poursuivant : A.T.B, S.A matricule fiscal n°14161Q, représentée par son P.D.G, demeurant à 9 rue Hédi Nouira Tunis. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : Saad Kraiem, CIN 05702916 demeurant à l'Avenue Farhat Hached Midoun Djerba.

3) Avocat poursuivant : Maître Kais Rouis, Avocat à la cour de cassation, avenue du Maghreb arabe houmt souk Djerba, matricule fiscal 970381A.

4) Titre exécutoire : 1- jugement commercial n°2112 le 20/01/2020 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifié par l'huissier notaire maître Bechir Jdaa le 24/5/2021 sous le n°5871.

2- Injonction n°5714 le 15/3/2016 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître Taoufik Lajimi le 5/12/2016 sous le n°6436.

3- Injonction n°5717 le 15/3/2016 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître Taoufik Lajimi le 5/12/2016 sous le n°6437.

5) Saisie exécutoire : Procès-verbal de saisie exécution par l'huissier notaire maître Bechir Jdaa le 26/9/2022 sous le n°18292 et inscrit au registre foncier le 27/10/2022 dépôt Médenine, vol 1, n°9522.

6) L'immeuble mis en vente : Parts indivises égale à 2594 parts du total des parts égales à 6488 du titre foncier n°45437 Médenine situé à kahzroun Djerba Midoun gouvernorat de Médenine consistant en un terrain clôturé de superficie égale à 2594 m² et contenant une villa moderne, une piscine, des terrasses et des jardins.

7) Les hypothèques :

- Hypothèque d'un montant de 30.000.000dt sur les parts indivises égale à 2594 parts au profit de la BNA inscrite le 24/01/2017 vol 1 Médenine n°264.

- Saisie conservatoire sur les parts indivises égales à 2594 parts au profit de l'ATB pour le montant de 47.918.519dt inscrite le 19/4/2021 vol 1 Médenine n°3092.

8) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 619.500.000dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

9) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Médenine le lundi 16 Janvier 2023 à 9 h du matin.

10) L'immeuble peut être visité tous les jours suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation du gouverneur.

2022T01351VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : ATTEJARI BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 95 rue Hédi Karray Tunis.

Partie saisie : Hassen Ben Arbi Hfaiedh demeurant à la rue Tarek Ibn Zaied Jemmel, titulaire de la CIN n° 04027270.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°37291 Monastir d'une superficie de 244 m² dénommé «baraka» sis à Jemmel rue Tarek Ibn Zaied.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme 102 480 D prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 18/01/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble : sans conditions.

2022S01498VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Maher Ben Hamida demeurant à Jammel, élisant domicile chez son avocate maître Houda Boudhraa Ben Jha Imm. Ben Abderrahmen 1er étage Station Jammel Monastir.

Partie saisie : Mr Mahdi Ben Hmida, Khamais Ben Hmida, Kais Ben Hmida, Fraj Ben Hamida et Mme Saida Etteib et Mme Houda Ben Hmida demeurant à 64 avenue de la Liberté.

Avocat poursuivant : Maître Houda Boudhraa Ben Jha à Imm. Ben Abderrahmen 1er étage Station Jammel.

L'immeuble saisie : Immeuble sis à l'avenue de la Liberté Jemmal, d'une superficie de 245 mètres carrés, composé de trois parcelles, 1- une maison traditionnelle d'une superficie de 125 mètres carrés composée d'un hall et un espace aménagé et deux chambres au fonds et une cuisine et une salle d'eau 2- Une Cafétéria d'une superficie de 75 mètres carrés d'une ouverture sur l'orient sur la route principale avenue de la Liberté 3- Une quincaillerie de 45 mètres carrés loué à autrui.

La mise à prix : est de 225.900.000 outre les frais de poursuite.

Lieu et date de l'adjudication : le mercredi 18 Janvier 2023 à 9 h et suivante devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Monastir sise à Monastir.

La visite de l'immeuble aura lieu toute la journée sur les lieux et sans conditions et pour se renseigner s'adresser à l'étude de l'avocate poursuivante ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Monastir.

Pour participer aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable et les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2022S01510VEPA1

Vente des biens immobiliers aux enchères publiques

Le créancier saisissant : les héritiers d'El-Hadi Ben Mohamed Amara, qui sont : son épouse Hayat Shagra, et ses enfants, dont Asmaa Amara, Mohamed Amara, Yassine Amara, Adnan Amara. et Mohamed Jihad Amara, tous résidants à Gabès et qui ont choisi un lieu pour les contacter au cabinet de leur avocate, Me Zoubaida Khrouf, avocate à Gabès, sis au 34 rue Ali El-jmal, Gabès.

Le débiteur saisi : Al-Rachidi Ben Hsan Al-Makki, sa profession est un commerçant, résidant à Al-Sanad, Gafsa.

L'avocat poursuivant : maître Zoubaida Khrouf, avocate à Gabès, son cabinet sis au 34 Rue Ali El Jmal, Gabès.

Les immeubles saisis : la part du débiteur du lieu d'habitation situé à proximité de la gare de Sanad, gouvernorat de Gafsa, composé de deux étages, un inférieur et un supérieur, bordé du côté Sud dont l'ouverture par une voie publique, à l'Est par la propriété de Noureddine Bourzig, et à l'ouest par la propriété de Al-Idi Ben Ali Ben Rashid et du côté de Nord la propriété des héritiers d'Ali Bougatef, la superficie totale du rez-de-chaussée est de 364 mètres carrés.

La part du débiteur du magasin situé sur la place du 02 Mars 1934. Al-Sanad. Gafsa, bordé du côté Nord dont l'ouverture par une voie publique, et de côté Sud également, et à l'Est, la boutique de Mohammed Mlaouah, et à l'Ouest, la boutique de Noway ben Saad, sa superficie totale est de 51 mètres carrés.

La mise à prix : trente trois mille neuf cent neuf dinars et 414 millimes (33 909 414 dinars).

Date de l'adjudication : Lundi correspondant au seize janvier 2023 (16/01/2023) à neuf heures du matin et suivants, au Tribunal de Première Instance de Gafsa.

Visite des immeubles saisis : les immeubles mentionnés peuvent être visités tous les jours de la semaine et pour plus d'instructions, contactez l'avocat poursuivant ou au Tribunal de Première Instance de Gafsa.

2022X01596VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B16700 1997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à Sakiet Eddaier Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Abdallah Ben Mahmoud Ghorbel (débiteur hypothécaire),ouvrier, titulaire de la CIN 08419269 y demeurant à l'impasse El Mdhaffar n°17 Sakiet Eddaier Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Maimoun Moalla Huissier Notaire sous le n°28990 le 3/11/2022 sur la totalité de deux propriétés suivantes :

La première propriété sise à la Route de Mahdia Km7 impasse El Mdhaffar Sakiet Eddaier Sfax représentée par une parcelle du terrain limitée par une construction liée aux murs de clôture d'une superficie est de 200 m² et cette propriété contient une construction de débarras, ses murs en brique et couvert par des couches de zingou qui est attaché au limite sud ouest et construction ancienne de dépôt qui est attaché par limite sud-est ses murs en cantoul et couvert par des couches de zingou, au débarras se trouve une porte nord ouverte à la propriété sise au même endroit appartenant à Ali Ghorbel le frère de saisi.

Les limites de cette propriété de l'est et sud propriété Fourati du Nord propriété Fourati et propriété Ali Ghorbel et fin d'entrée et propriété sise au même endroit de l'ouest propriété Fourati et propriété Saida Ghorbel.

2) La 2ème propriété représentée par une parcelle du terrain sise à la Route Mahdia Km 14 et à gauche de Sfax à Mahdia en arrivant par un passage agricole de longueur est de 2300m.

Cette propriété est une partie de parcelle n°312 objet cadastre zone Bderna lettre H ses limites du Nord le reste de la parcelle n°312 du sud parcelle n°317, de l'ouest le reste de la parcelle n°312 suivant parcelle n°316.

Cette propriété sans entrée du coté sud du coin ouest d'une superficie est de 3544 m² limitée, clôturée par mur du coté nord et de l'est par bol planté par des vignes et du sud par bol terreux moderne et du coté ouest sans limite.

Cette propriété contient : 1) une construction d'une unité avicole et production des oeufs d'une superficie est de 710 m², ses murs extérieurs de hauteur 4 m environ, toit en fer couverture par des couches en fer duales, sol prêt sous forme de 4 boites s'étend est-ouest pour le ressemelage de déchets de poulet et prés de coin sud ouest de cette construction existe un dépôt d'une superficie est de 25m².

2) Une construction d'un petit local d'une superficie est de 56 m² qui se compose d'une véranda, hall, chambre et wc et ce local clôturé par un trottoir de largeur 1 m environ et la base de construction revenue sur limite est-sud.

Cette propriété est équipée de matériels suivants :

- véranda, hall, chambre et wc et ce local clôturé par un trottoir de largeur 1 m environ et la base de construction revenue sur limite est-sud.

Cette propriété est équipée de matériels suivants :

- 5 ventilateurs 37500 380 V pour la volaille basées au mur la plupart ancien et d'occasion, son état sous moyen et sans moteurs.

- T § QL Pad basé au mur de plaque métallique son état moyen.

- Jupe Pad h = 1 m de plaque métallique y partie non existée son état moyen.

- T§ QL Jupe h = 1m de tubes métalliques, son état moyen.

Mise à prix : à propos de la première propriété est fixé à quarante et un mille sept cent Dinars (41.700.000 D) terre et construction et à propos de la deuxième propriété est fixé à quatre cent quarante six milles huit cent quarante Dinars (446.840.000 D) terre et construction et matériels et équipements outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 23 Janvier 2023 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise à la Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix de la première propriété qui est de 13.900.000 Dinars et le 1/3 du montant de la mise à prix de la deuxième propriété qui est

148.946.666D par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où est déposé le cahier des charges.

2022X01618VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Le poursuivant :

La société «STPA» société tunisienne anonyme, inscrite au registre national des entreprises sous le numéro n°0004215G, ayant son siège social à la Zone Industrielle Poudrière 1 Sfax.

Débiteur poursuivi :

Société EDHAIA, société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises sous le numéro n°0636127X, ayant son siège social à la Route de Gremda km 13 Sfax.

Avocat du poursuivant :

Maître Khaled Kallel, avocat près la cour de cassation, de la société Toumi et Associés, société d'avocat, sise à la rue Habib Maazoun immeuble Chakroun 2ème étage Sfax, matricule fiscal n°1109871 W/A/M/000.

L'immeuble objet de la vente aux enchères :

L'immeuble objet de la vente consiste en un terrain agricole sis à la route de Gremda km13 sous forme d'un trapèze clôturé d'un mur du côté Est et Ouest et du grillage du côté Sud et Nord.

L'immeuble est borné au Sud par Bouaziz et Triki, à Nord et Est par Abdelfettah Triki, à l'Ouest route d'une superficie de 10380 mètres carrés, sur laquelle est édifié dans son coin Sud-Est un poulailler d'une superficie de 618 mètres carrés, dans son coin Nord-Est un autre poulailler d'une superficie de 437 mètres carrés, et un troisième poulailler d'une superficie de 605 mètres carrés dans son coin Sud-Ouest, il est édifié également un petit bâtiment à usage d'habitation d'une superficie de 56 mètres carrés et une «festkia» d'une capacité de 227 mètres cubes ; et une autre «festkia» en béton d'une capacité de 90 mètres cubes. L'immeuble contient aussi un espace ouvert pour le levage de bétails, un puit sondage, une construction de 169 mètres carrés ayant un toit en dalle et un réservoir en tôle galvanisée.

L'immeuble contient également 10 pieds d'olives.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre est de sept cent quinze mille cinq cent quarante dinars (715.540,000D) et ce, sur la base de l'expertise dressée par l'expert Judiciaire Monsieur Jamil Bellaaj, datée le 23 avril 2022, désigné en vertu de l'ordonnance sur requête n°11004 rendue par le président du tribunal de 1ère instance de Sfax 2 en date du 20 octobre 2021.

A cette mise à prix il faut ajouter les frais.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et ce, par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le mercredi 25 janvier 2023 (25/01/2023) à partir de neuf heures du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 sis à la rue Ahmed Aloulou à côté du CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux.

Pour de plus amples renseignements, il est possible de contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges ou le cabinet de l'avocat poursuivant sis à rue Habib Maazoun immeuble Chakroun 2ème étage Sfax.

2022X01619VEPA1

Adjudication aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Amir Mahersi

Avocat à Sfax

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 23/01/2023 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Kairouan.

Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, représentée par son directeur général, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant chez Sté Général Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla 1er étage n°13 - 3000 Sfax.

Partie saisie : Sté Nour Autos Services SARL inscrite au registre de commerce sous le n°B170912008 et au registre national des entreprises sous le n°1069465V résidente dont le siège social situé au 26 rue Khyeridine Becha Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Amir Mahersi avocat à Sfax, route de tenyour km 6 cité ennozha avenue Farhat Hached Chihiya 3041 Sfax.

Propriété à vendre : la totalité de la propriété objet de titre foncier n°50516 Kairouan nommé "Sté nour" située à thraa tamar Kairouan limité au nord par la propriété objet du titre foncier 6668 Kairouan et la route GP2 et à l'est et sud par la propriété de houimil et à l'ouest par la propriété de Kamel Rich; d'une superficie 3500 m², se constitue d'un bâtiment commercial préparé pour réparation et vente de pièces de rechanges des voiture se compose;

1) Un parking.

2) Espace pour lavage (longueur 9.80 m ; largeur 5m).

3) Atelier mécanique se compose d'une 1ère partie (longueur 9.50 m; largeur 8.40 m) contient deux machines pour lever les voitures et une 2ème partie (longueur 14.80 m ; largeur 9.20 m).

4) Salle de réception des clients (longueur 4.95 m ; largeur 3.80 m).

5) Point de vente des pièces de rechanges (longueur 9.40 m ; largeur 6.70 m)

6) Magasin (longueur 5 m ; largeur 4.60 m).

7) Atelier pour tôlerie (longueur 14.30 m ; largeur 10.70 m).

8) Atelier pour réparation des pneus (longueur 8.60 m; largeur 4.90 m),

9) Un café (longueur 6.70 m ; largeur 4.60 m) avec un 1er magasin (longueur 2.40 m; largeur 2.30 m) et un 2ème magasin (longueur 2.15 m ; largeur 1.10 m) et un bloque sanitaire (longueur 2.20 m ; largeur 2.10 m).

10) Espace pour ouvriers se compose d'un couloir et une salle à manger (longueur 5.60 m ; largeur 3.70 m) et une salle pour changer les vêtements (longueur 2.80 m ; largeur 2.10 m) et un bloque sanitaire (longueur 4.80 m ; largeur 3.60 m).

11) Des quais de largeur de 5 m qui entoure le bâtiment de l'est et l'ouest et nord.

Mise à prix : est fixée à un million cinq cent soixante quinze mille dinars (1.575.000.000) et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Visite de la propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Kairouan où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par intermédiaire d'un avocat.

2022X01624VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la demande de : Lamia TOUIHRI, élisant domicile chez son avocat Maître Nada Chekir avocate auprès de la cour de cassation sis au 27 Avenue Taieb Mhiri Immeuble YASSMINA n°B7 - Ariana, en leur qualité de copropriétaire

Contre la partie saisie : Abdellatif Ben Amara Ben Messaoud Dakhli titulaire de la C.I.N n°00349679, ayant son domicile au 27 Rue Hazem Carthaginois cité Khaled Ibn El Oualid - La Manouba, en sa qualité de copropriétaire.

A la diligence de : Maître Nada Chekir avocate à la cour de cassation, sis au 27 Avenue Taieb Mhiri Immeuble YASSMINA n°B7- Ariana, matricule fiscal 797934Q/A/P.

Immeuble à vendre : consiste en une maison en un rez-de-chaussée d'une surface totale de 185 m² se composant de 02 chambres à coucher, salon, salle d'eau, salle de bain, cuisine d'une surface bâtie de 100 m² et un jardin entoure la maison dont l'adresse est au 27 Rue Hazem Carthaginois cité Khaled Ibn El Oualid - La Manouba.

Mise à prix : Cent soixante-dix-sept mille six cent cinquante dinars (177.650,000 DT). Les frais judiciaires seront comptés en sus et fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : le mercredi vingt-cinq janvier 2023 (25/01/2023) devant la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Manouba à partir de 9 heures.

La visite de l'immeuble objet de la vente peut être faite tous les jours à partir de 9 heures du matin.

Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix par voie d'Avocat et obtenir l'autorisation de Monsieur le Gouverneur pour les non-Tunisiens.

2022403108VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivante : Qatari National Bank Q.N.B. (Ex Tuniso-Qatari Bank) en la personne de son représentant légal, Société anonyme, sise à la rue cité des sciences Tunis, Registre de commerce Tunis n°B122251996. M.F. : 014247 W.

En sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie : Société International Telemarketing And Teleservice Company «I.T.T.C.» M.F. n°0928933 T. dont le siège social est au n°48 Avenue Kheireddine Pacha Tunis.

En sa qualité de partie saisie et caution hypothécaire et solidaire de la société SOTUPEL.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

Immeuble objet de la vente :

L'Immeuble se situe à l'avenue 15 Octobre 1963 Kabaria gouvernorat de Tunis. Il s'agit d'une parcelle de forme oblique d'une superficie de 7582 m² objet du titre foncier n°116839 Tunis dénommé «La fortune XII» parcelle n°1 du jugement d'immatriculation n°25280 dont plusieurs constructions sont édifiées. La première construction se compose sous sol partiel, d'un rez-de-chaussée et d'une mezzanine. Le sous sol se compose de six dépôts de différentes superficies exploités actuellement pour déposés une catégorie de voiture à vendre, d'une superficie de 2085 m². Le rez-de-chaussée se compose de 2 parties, l'une contient le séjour, d'une pièce, de 2 toilettes, de 2 bureaux et des escaliers. La deuxième partie contient un grand bureau et à coté 3 bureaux de différentes superficies et 2 toilettes, d'une superficie couverte de 1046 m², se trouve par derrière un espace couvert par taule d'une superficie de 439 m².

La mezzanine contient plusieurs bureaux ouvrant tous sur le rez-de-chaussée d'une superficie couverte de 439 m².

La 2ème construction se situe à gauche de l'entrée de l'immeuble et se compose d'un sous sol, d'un rez-de-chaussée et d'une mezzanine. Le sous sol est en cours de construction et destiné pour être exploité en tant que garage pour voitures, l'avancement des travaux est de 60 %. Le rez-de-chaussée est couvert en partie par une charpente métallique, d'une superficie couverte de 1445 m² environ, le reste est couvert par le béton armé d'une superficie de 543 m² et en cours de construction dont l'avancement des travaux est de 50 %. A l'étage se trouve une mezzanine en cours de construction d'une superficie de 543 m². Au milieu des 2 constructions se trouve le local de gardiennage et une ancienne construction d'une superficie de couverte de 181 m².

Le sol est en béton en partie et en carrelage et marbre pour l'autre partie. Les murs sont en briques et le toit en béton en partie et en charpente métallique pour l'autre partie.

L'immeuble est composé de 2 grandes constructions dont chacune contient un sous sol, une mezzanine et un rez-de-chaussée, et qui sont bâties avec tous les éléments nécessaires à savoir les fouilles, les colonnes et la structure en béton, les murs extérieures en briques double cloison, les murs intérieurs en briques de 0,10 m. les portes sont en bois.

L'immeuble est équipé de toutes les nécessités dont l'eau potable et l'électricité. Tout l'immeuble est entouré par une clôture d'une hauteur de 3 mètres environ.

Mise à prix :

Huit millions trois cent trente neuf mille et trois cent cinquante Dinars (8.339.350,000) hors frais.

Date et lieu de vente:

Le lundi 23 janvier 2023 à partir de 9 heures au tribunal de première instance de Tunis 2.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2022403142VEPA1

Avis aux créanciers

MAROUANI SECURITY TOTAL SERVICES

Siège social : Av Med Hédi KHEFACHA Résidence Korniche 1er étage n°A12 Sfax

Identifiant Unique : 1301967G

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Sfax du 13/12/2022, dans le cadre de l'affaire N°305 du règlement judiciaire, il a été décidé :

- L'approbation du plan de redressement de la société MAROUANI SECURITY TOTAL SERVICES inscrite au RC au tribunal de première instance de Sfax sous le numéro B08117782013 et la fixation de la date de cessation de paiement au 6/02/2020 et ce avec la continuation de son exploitation selon le plan de redressement établi par l'administrateur judiciaire Fehmi FEHRI et la désignation de ce dernier comme contrôleur d'exécution de ce plan de redressement.

Ce dernier est appelé à rapport sur l'avancement des réalisations du plan de redressement dans les trois mois à compter de la date à laquelle ce jugement est rendu définitif. Une copie de ce rapport doit être adressée à la commission de suivi des entreprises en difficultés économique.

La société ne peut pas pendant la période d'exécution du plan de redressement; céder ses biens mobiliers ou immobiliers ou ses équipements nécessaires à son activité.

Le greffe du tribunal est appelé à déposer une copie de ce jugement au RNE et le contrôleur d'exécution est appelé à publier ce jugement au JORT.

La société est appelée à payer les honoraires, approuvés par le tribunal, de l'administrateur judiciaire.

2022X01613VEPA2

Liquidation de la société et nomination d'un liquidateur

ENGINEERING SERVICE TECHNOLOGY E.S.T.

S.A.R.L : Au capital de 3 000 Dinars

Siège social : Route Menzel Chaker km 8 Sfax

MF : 1328869X

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 décembre 2018, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 26 décembre 2018, sous le n°18806415 selon quittance n°M006977 et dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des entreprises à Sfax le 30 novembre 2022 sous le n°2022147848, il a été décidé la liquidation de la société à partir de la date de cette assemblée et la nomination de Monsieur Mounir Bouasida en qualité de liquidateur.

A cet effet, le liquidateur invite les créanciers à produire leurs dettes appuyées des justificatifs au siège de la société sis à la route Menzel Chaker Km 8 Sfax.

2022X01616VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

IKDAM GESTION

SA au capital de 600.000 Dinars

Identifiant unique : 0954842Q

Les actionnaires de la société IKDAM GESTION**,** sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 26 Janvier 2023 à 11 Heures au 16 Rue de Syrie Imm C - étage 1, bureau n°5 (Ancien siège de la BAD) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification de la décision du retrait d'agrément.

2- Dissolution de la société

3- Mise en Liquidation et désignation d'un liquidateur.

2022T01357SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

"Société Cytopharma SA"

Société anonyme

Au capital social : 20 095 590 D

Siège social : Z.I Hammam Zriba, Zaghouan

MF : 1204054DAM000

En ma qualité de Président du Conseil d'Administration, j'ai le plaisir de vous inviter à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 19 janvier 2023 à 10h au siège de la société Alternative Capital Partners sis à Immeuble Yosr, Apt 9 & 10, Rue du lac Victoria - Les Berges du Lac 1053 Tunis.

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Statuer sur la continuité d'exploitation.

2- Pouvoirs pour formalités.

2022R03011SANB3

Convocation à l'assemblée générale des Associés

Société de développement agricole Testour (SODEAT) (en liquidation)

Société anonyme

Matricule fiscal : 024429F/N/M/000

Registre de commerce : B112521998

Le liquidateur de la Société de développement agricole Testour SODEAT convoque tous les

actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le mardi 17 Janvier 2023 à 10 heures du matin au bureau n°13 au 3ème étage de l'immeuble sis au 1 rue des entrepreneurs Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du rapport du liquidateur sur la gestion des années comptables finissant le 31/8/2021 et le 31/8/2022.

2- Lecture des rapports de commissaire aux comptes sur les états financiers des années comptables finissant le 31/8/2021 et le 31/8/2022.

3- Approbation des états financiers des années comptables finissant le 31/8/2021 et le 31/8/2022.

4- Affectation des résultats pour les années comptables finissant le 31/8/2021 et le 31/8/2022.

5- Examen des solutions pour fournir les fonds nécessaires à la clôture de la liquidation.

6- Quitus au liquidateur.

7- Renouvellement du mandat du liquidateur.

8- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des procédures des dépôts et de publications légales.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle à tous les associés.

2022R03015SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MEDICALE GAZE S.A

M. Fiscal : 0014442X

Les actionnaires de la Société MEDICALE GAZE sont priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra le mercredi 25 Janvier 2023 à 10h30 au siège de la société : 22 rue du cuir Z.I Sidi Rézig 2033 Mégrine afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le report de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Exercice 2021.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

4- Examen et approbation, s'il y a lieu, de ces rapports et des états financiers de l'exercice 2021.

5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2021.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

7- Questions diverses.

2022R03017SANB3

COMPTOIR TUNISIEN DE BATIMENT COTUB

SA au capital de 18 000 000 Dinars

Siège social : Route de Tunis Km 0.5 Sfax

Identifiant unique : 0003755C

Messieurs les actionnaires du Comptoir Tunisien de Bâtiment (CO.TU.B) sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Samedi 28 Janvier 2023 à 10 heures au siège administratif de la Société sis à la route de Gabès Km 0,5 (rue Ali Ben Khlifa) - Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2021,

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2021,

4. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2021,

5. Approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

6. Quitus à donner aux administrateurs,

7. Affectation du résultat de l'exercice 2021,

8. Désignation de co-commissaires aux comptes pour les exercices 2022-2023-2024

9. Questions diverses.

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2022R03024SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Le Conseil d'Administration de TUNISAIR informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Compagnie se tiendra le mardi 17 janvier 2023 à 10h du matin au siège social de la compagnie sis au Boulevard Mohamed Bouazizi Tunis - Carthage pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Désignation des commissaires aux comptes pour les années 2019, 2020 et 2021.

2022R03029SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE PANSEMENT

SOTUPA S.A

Société anonyme

Au capital de 6.550.000 dinars

Siège social : 52, Rue 8601, Z.I de La Charguia, Tunis

Identifiant Unique : 0002494W

Le Conseil d'administration, de la Société SOTUPA S.A, sise au 52, Rue 8601, Z.I la Charguia 1, Tunis, Identifiant Unique n°0002494W, convoque les Actionnaires de la Société à une Assemblée Générale Extraordinaire, au Siège de la Société, le lundi 12 janvier 2023 à 11 H pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des statuts.

2022403110SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE PANSEMENT

SOTUPA S.A

Société anonyme

Au capital de 6.550.000 dinars

Siège social : 52, Rue 8601, Z.I de La Charguia, Tunis

Identifiant Unique : 0002494W

Le Conseil d'administration, de la Société SOTUPA S.A, sise au 52, Rue 8601, Z.I la Charguia 1, Tunis, Identifiant Unique n°0002494W, convoque les Actionnaires de la

Société à une Assemblée Générale Extraordinaire, au Siège de la Société, le lundi 12 janvier 2023 à 10 H pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des actions de Feu Abdelaziz Zouhir et leur répartition par voie successorale.

2022403111SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «BEAICHEK S.A.»

Capital social de 2 640 000 DT Dinars Tunisiens

Siège social : Rue colonel Mohamed Bazez, Hammamet Nord 8050 Nabeul

Identifiant Unique : 1674061R

Les actionnaires de la société «BEAICHEK S.A.» sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire, le 17 Janvier 2023 à 10H à son siège social sis à la Rue colonel Mohamed Bazez, Immeuble n°9 - 1er étage - Bureau N°4 Hammamet Nord 8050 Nabeul, et ayant pour ordre du jour les points suivants :

- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur la gestion des exercices 2020 et 2021 ;

- Approbation des rapports de gestion des exercices 2020 et 2021 ;

- Lecture des rapports spécial et général du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2020 et 2021 ;

- Approbation des états financiers 2020 et 2021 et affectation des résultats;

- Ratification de la révocation d'un administrateur;

- Approbation des conventions réglementées;

- Quitus aux administrateurs pour les exercices 2020 et 2021 ;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités de publicité légale.

2022403114SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Promotion Touristique et de Plaisance SPTP - S.A

Capital de 2.333.330 Dinars

Identifiant Unique : 0373174 T

Siège social : 5 Rue du Lac d'Annecy les Berges du Lac 1053 Tunis

Les actionnaires de la Société de Promotion Touristique et de Plaisance sont convoqués à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 20 janvier 2023 à 9 :30 au siège de la société Gammarth Immobilière Rue du Lac d'Annecy Passage du Lac Malawi - les Berges du Lac 1053 Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du retard dans la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire chargée de statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

2- Lecture et approbation du rapport d'activité de la société pour l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021.

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

6- Approbation des conventions règlementées.

7- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

8- Nomination du commissaire aux comptes pour la période 2022-2023-2024.

9- Pouvoirs.

2022403131SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société de Promotion Touristique et de la Plaisance SPTP

S.A au capital de 2.333.330 D

Identifiant Unique : 0373174T

Siège social : 5 Rue du Lac d'Annecy les Berges du Lac Tunis 1053

Les actionnaires de la Société de Promotion Touristique et de Plaisance sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le vendredi 20 janvier 2023 à 12 :00 au siège de la société Gammarth Immobilière Rue du Lac d'Annecy Passage du Lac Malawi - les Berges du Lac 1053 Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du retard de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire

2- Examen de la situation de la société au regard des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

3- Pouvoirs.

2022403132SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société SOMATEX

Société à responsabilité limitée

Au capital de 50 000 dinars

Siège social : Cité Mrazguia - Sidi Thabet Ariana

Identifiant unique : 614984N

Les associés de Société "SOMATEX" sont convoqués le lundi 23 janvier 2023 à 10H du matin au local de la société sis à la cité des artisans zone industrielle route de Tunis 8000 Nabeul, pour participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Discussion et prise de décisions concernant les graves infractions et transgressions légales commises par le premier gérant de la société et ses collaborateurs, qui menacent la continuité de la société.

Présentation d'un plan de sauvetage de la société.

Tous les documents nécessaires à votre information seront tenus à votre disposition au siège social.

2022403112SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société mutuelle de base de services agricoles aux aviculteurs de Morneg

M.F : 1495524/E/N/M/000

R.C : C0219752017

En raison d'un quorum incomplet de l'assemblée générale ordinaire tenue le 8/12/2022, la «société mutuelle de

base de service agricole aux aviculteurs de Morneg» a décidé de convoquer à une deuxième assemblée générale ordinaire de la société pour le vendredi le 20/01/2023 à seize heures et trente minute (16h : 30) après midi au siège de la société sise au 2 Rue Ghana-lot Testouri Boumhel El Bassatine et ce afin de statuer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture du rapport moral et du rapport financier de l'exercice 2021.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes.

3. Approbation des états financiers

4. Accord de quitus aux administrateurs.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

6. Questions diverses.

Tous les adhérents sont invités à faire part de cette assemblée. Les documents comptables seront mis à leur disposition à partir du vendredi le 13/01/2023.

2022R03026SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société mutuelle de base de services agricoles aux aviculteurs de Morneg

M.F : 1495524/E/N/M/000

R.C : C0219752017

Conformément à l'alinéa 5 de l'article 28 du décret n°2007-1391, le Président du Conseil d'Administration de la Société mutuelle de base de service agricole aux aviculteurs de Morneg convoque à une assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le vendredi 20 janvier 2023 à 16h au siège de la société sise au 2 Rue du Ghana - lot Testouri - Boumhel El Bassatine et ce afin de statuer sur l'ordre de jour suivant :

- Election de deux membres du Conseil d'administration.

2022R03027SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé qu'en application de la loi n°66-27 du 30 Avril 1966, portant promulgation du code de travail, tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment le chapitre VI relatif aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes (les articles de 293 à 324), l'article 9 du décret N°88-1968 du 28 mars 1968 relatif aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes et le décret N°2687-2006 du 9 octobre 2006 relatif aux procédures d'ouverture et d'exploitation des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, la direction de la Sécurité au ministère de l'Industrie, des mines et de l'énergie a déposé le rôle de recouvrement de la taxe annuelle de contrôle et de surveillance des établissements classés pour l'année 2019 (dont la recette est au profit de l'agence nationale de protection de l'environnement et le ministère de la santé) aux circonscriptions des recettes de finances relevant des adresses des contribuables pour les personnes physiques et l'adresse du siège social pour les personnes morales.

A cet effet, tout contribuable propriétaire de manufactures, usines, ateliers, chantiers et d'une manière générale tout établissement classé ayant fait l'objet d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé à quelque catégorie qu'il appartient (première ou deuxième ou troisième catégorie) est tenue de se présenter à la recette des finances territorialement compétente pour régler le montant de la taxe. Toutefois, les réclamations ou observations éventuelles relatives au recouvrement du rôle dans le Cas où l'établissement objet de l'autorisation cesse l'activité ou dans le cas de vente ou de cession de l'autorisation à un nouveau exploitant seront reçues par le directeur de la Sécurité au ministère de l'Industrie, des mines et de l'énergie dans un délai de quinze jours à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis d'enquête

(Conformément au décret n°84-793 du 6 juillet 1984)

MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ENERGIE

Direction générale de l'électricité Et de la transition énergétique

Dans le cadre du développement de l'infrastructure gazière, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser un pipeline reliant Tunis, Béja et Dahmani et des conduites secondaires destinées à alimenter 19 communes de Nord-Ouest en gaz naturel.

Le dossier technique relatif à ce projet, comportant la liste des propriétés privées concernées par le passage de ce pipeline, est mis à la disposition du public, au siège des gouvernorats de Mannouba, Béja, Elkef, Jendouba et Siliana à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de 15 jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles aux sièges desdits gouvernorats, ou les adresser directement au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie (direction générale de l'électricité et de la transition énergétique).

2022R03006DIVD2

Perte du titre de propriété

Mr Saleh Ben Larabi Ben Sadok Amara Titulaire de la CIN n°0374876 du 15/11/2003, annonce la perte de l'acte de propriété n°526122/04, Titre foncier n°15017 Borj Aifa Neber El Kef, selon le certificat de perte n°2465 en date du 16/12/2022 délivré par la Garde Nationale.

2022R03035DIVD2

Avis

Affes Basma annonce qu'elle possède une maison à Sfax à la Route Laaradh km 6 effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 2/2/1988 elle a perdu le titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2022X01603DIVD2

Avis

Les Héritiers de Turki Wassila annoncent que le titre de sa propriété d'un terrain d'une superficie de 20996 m² a pour origine un acte de donation au 11 décembre 1983 par Mohamed Anwar Sellami et Ahmed Klif situé à la route d'El Ayn Km 20 Sfax a disparu et ils veulent extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Ahmed Sellami situé à Sfax Médina dans un délai de 30 jours à partir de l'apparition.

2022X01608DIVD2

Avis

Monsieur Ebdelli Maatougui déclare avoir perdu le titre de propriété d'un appartement n° B4 de 125 m² avec un parking au sous sol situé à la route l'ain km 1 Sfax et il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2022X01614DIVD2

Avis

Madame Jamal Sahar annonce que son titre de propriété d'une maison ayant comme surface 60m² située à la route de Tunis km 7 Sfax a disparu et elle veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire «Ben Amira Sleh» situé au 63 rue des Notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2022X01617DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

L'avis publié au journal officiel Annonces n°80 en date du 14/9/2021 sous le numéro : 2021402236 FCCC2, page 2086

Lire : Tout le Fonds de Commerce exploité au local sis au 64, Avenue Jean Jaurès Le Passage - Tunis.

Au lieu de : Tout le Fonds de Commerce exploité au local sis au 64 Bis, Avenue Jean Jaurès Le Passage - Tunis.

Le reste étant sans changement.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 20/12/2022.

2022403107RECZ9